

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 11/12 (1888)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'y relieut, en raison de l'importance des concours auxquels l'exécution de ces édifices donnera lieu.

En ouvrant la séance le Président, Mr. Meyer a relevé le reproche que quelques journaux ont fait à la Société, de s'occuper tardivement de la question, il a rappelé que, déjà le 25 Août 1886, la Société avait adressé une lettre à la Commission du legs de Rumine en relevant les conditions auxquelles devait satisfaire l'édifice à construire en application de ce legs généreux, et en lui signalant les difficultés que présenterait l'emplacement situé sur le coteau entre la Cité, le chemin neuf et la Riponne et dont, déjà alors, il était question.

La Société n'étant pas dans le secret des dieux n'apprit que tout dernièrement, par les journaux, qu'une convention était en négociation entre la commune et l'Etat, convention prévoyant la construction des bâtiments de Rumine à cet emplacement, et elle s'en occupa alors à nouveau. On ne peut donc lui faire un reproche de tardivité.

Toutes les Sociétés d'Ingénieurs et d'Architectes en Suisse se sont toujours occupées des grands projets de construction, récemment plusieurs sections cantonales et l'assemblée des délégués de la Société Suisse se sont occupées de la construction des bâtiments de l'administration fédérale à Berne. Dans les pays qui nous avoisinent les autorités sollicitent généralement l'avis de ces Sociétés dans des questions de cette nature.

La Société a entendu ensuite le rapport très-complet et très-étudié présenté par Mr. B. Recordon, Architecte, au nom de la commission chargée de l'étude de cette question.

Ce rapport relève les inconvénients majeurs que présente l'emplacement des cotes de la Riponne, au point de vue de son exiguité, de sa forme irrégulière, de sa forte déclivité qui nécessitera d'énormes dépenses pour travaux de terrassements, de soutènement, et d'assainissement.

L'orientation de la façade principale de la seule grande façade vue, au nord-ouest, si l'on tient compte surtout de la grande proximité de cette façade à la Grenette et bâtiments voisins, est des plus malheureuse, l'autre façade sera accolée au coteau et la grande dimension de l'édifice, forcera à prendre des jours dans des cours intérieures, et en raison de l'exiguité de l'emplacement, ou sera forcé de donner à ces cours des dimensions absolument insuffisantes. Ce rapport conclut à la nécessité de faire de nouvelles études.

Dans la discussion qui a suivi, tous les membres qui ont pris la parole ont reconnu les inconvénients signalés par le rapporteur et en ont relevé d'autres. Il a entre autre été remarqué que l'idée de loger sous un même toit, diverses facultés de l'académie, les musées de peinture, d'histoire naturelle, la bibliothèque cantonale etc. est peu heureuse, chacun de ces établissements motivant une architecture différente dans les façades.

Mais il est surtout ressorti de la discussion: l'étonnement que

l'on se décide à passer à l'exécution d'un édifice aussi important, comme Lausanne et tout le pays n'en ont pas encore construit et n'auront de longtemps pas à en construire et cela avec des études aussi incomplètes et aussi insuffisantes, et que, dans la convention avec l'Etat, on n'aie pas réservé la question de l'emplacement j'usqu'à ce que des études plus complètes permettent de se former une opinion plus mûrie au sujet de cet emplacement.

Une autre raison milite en faveur d'une étude plus complète, c'est que la construction des bâtiments de Rumine, à cet emplacement ménagera probablement des surprises des plus désagréables au point de vue des dépenses à faire, dépenses qui risquent, d'excéder de beaucoup le montant du legs de Rumine et qui grèveront des plus lourdement la situation financière de la Commune de Lausanne. Il est donc absolument indiqué de ne pas s'engager sans une étude approfondie.

A la suite de cette discussion il a été décidé de faire imprimer le rapport de la Commission et de le transmettre à la municipalité, à la Commission et à tous les membres du Conseil Communal en demandant que l'on procède à des études plus complètes portant aussi sur d'autres emplacements et dans tous les cas sur une meilleure rédaction du programme et une meilleure utilisation de l'emplacement projeté, si cette étude approfondie prouvait que cet emplacement est le meilleur ou le seul possible.

La Société a entendu aussi le rapport de Mr. Recordon architecte sur le mode de procéder aux concours de projets d'architecture. Le rapporteur relève que chez nous l'arbitraire le plus complet a présidé jusqu'ici à ces concours, ce qui est fâcheux, aussi bien pour les administrations qui mettent des travaux au concours que pour les architectes qui y prennent part, et dont beaucoup, par ces raisons, s'abstiennent de concourir.

Il donne connaissance des principes généraux qui ont été adoptés par l'assemblée générale de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes à Soleure le 24 juillet 1887, principes qui ont été adoptés et suivis dans presque tous les cantons de la Suisse allemande et par l'administration fédérale et qui sont appliqués aussi dans les pays qui nous avoisinent: en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie, etc. etc.

Il est décidé de faire imprimer ce rapport et ce règlement et de le transmettre aux autorités cantonales et communales et d'en demander l'application pour les concours de projets qu'il y aurait à faire dans l'avenir.

Gesellschaft ehemaliger Studirender

der eidgenössischen polytechnischen Schule zu Zürich.

Stellenvermittlung.

Gesucht einige geübte *Maschinenzeichner* womöglich im Dampfmaschinenfach erfahren. (563)

On cherche pour un atelier de construction (ponts et charpentes en fer) un *ingénieur* qui a déjà fait du service pratique. (564)

Auskunft ertheilt

Der Secretär: H. Paur, Ingenieur, Bahnhofstrasse-Münzplatz 4, Zürich.

Submissions-Anzeiger.

Termin	Stelle	Ort	Gegenstand
30. Juli	J. Lüthy-Lüthy Gemeindam.	Schöftland Ct. Aargau	Maurer-, Cement- und Schlosserarbeiten für den neuen Kinderfriedhof.
30. "	Baucommission	Sulgen Ct. Thurgau	Wiederherstellung des Kirchthurms in Sulgen.
31. "	J. Wildberger	Neunkirch, Ct. Schffh.	Herstellung einer neuen Brücke aus Cementbeton über den Tiefenbach.
31. "	Gemeindebauamt	St. Gallen	Fortsetzung der Melonenstrasse nach der Teufenerstrasse und ein Theil der Treuackerstrasse.
31. "	Zürcher, Ingen. d. II. Bez.	Thun	Correction des Kilchstutzes; Veranschlagt zu 9501 Fr.
31. "	F. Salis, Oberingenieur	Chur	Ausführung eines Verbreiterungsbaues der Albula-Strasse.
1. Aug.	Wilh. Hanauer, Archt.	Luzern	Renovation der ehem. Kapuzinerkirche in Bremgarten. Neu- und Umbau des dortigen Klosters zu einer Erziehungsanstalt.
4. "	Eidgen. Genieubureau	Bern	Ausführung nachstehender Bauten bei Andermatt: 1) Steinerne Bogenbrücke über die Reuss mit 21 m Spannweite, 215 m ³ Felsaushub, 410 m ³ Mauerwerk. 2) Tunnelportal mit Seitengalerie und Voreinschnitt, 1550 m ³ Felsaushub, 300 m ³ Mauerwerk. 3) Tunnel, 3,50 m breit, 3,20 m hoch, 179 m lang, 3350 m ³ Felsaushub, 765 m ³ Mauerwerk. Die Gesamtsumme der Voranschläge beträgt circa 103000 Fr.
4. "	C. Streuli-Hüni	Horgen	Terrassenanbau und Umbau im Innern des Gasthofes z. Meierhof, sowie Neubau eines Oeconomiegebäudes.
6. "	Eidg. Oberbauinspectorat	Bern	Herstellung von drei Patronenmagazinen bei Ostermündingen.
6. "	Eidg. Oberbauinspectorat	Bern	Herstellung von drei Patronenmagazinen unterhalb der sog. Rossweid bei Thun.
7. "	Direct. der öffentl. Arbeiten	Zürich	Herstellung von Beton- und Terrazzo-Böden im Polytechnikum.
8. "	Baucommission	Littau Ct. Luzern	Schulhaus-Anbau.
10. "	Verwaltg. der Act.-Gesellschaft Schimberg-Bad	Luzern	Bau einer neuen Fahrstrasse von der Stillaubbrücke bis Schimberg-Bad. Länge 4,8 Kilometer.
11. "	J. Zürcher, Ing. d. II. Bez.	Thun	Uebnahme der zweiten Section der Heimenschwand-Jassbach-Strasse. Veranschlagt zu 25601 Fr.